



mairie de **Clamart**

LE MAIRE

Clamart, le 3 décembre 2009

Monsieur Xavier AUCLAIR
Directeur des Affaires Publiques RTE
Normandie-Paris
Immeuble le Vermont
119 rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE Cedex

Monsieur le Directeur,

C'est avec une certaine stupéfaction que j'ai appris, par l'intermédiaire de Clamartois surpris et mécontents, votre opération d'abattage d'arbres dans le parc forestier de Clamart.

Je ne peux que vous témoigner de ma plus profonde indignation face à de telles méthodes, tant sur le fond que sur la forme.

Je regrette que vous n'ayez pas jugé utile de prévenir de cette saignée le maire et les services municipaux de la ville. Je déplore également que vous n'ayez pas transmis une information claire aux riverains du parc forestier, vous contentant uniquement d'un affichage sur site. J'ai la très désagréable impression d'être mis devant le fait accompli et de devoir justifier auprès de mes administrés une action totalement irrationnelle dont je ne suis aucunement responsable.

Aussi, je condamne fermement ce type de travaux qui consiste, sous couvert de raisons de sécurité, à un abattage systématique de sujets se trouvant sous la ligne à très haute tension. Dans la note informative affichée sur site, vous expliquez en effet que votre plan de sécurisation prévoit une politique d'égagement des arbres. Or, ce n'est pas d'égagement dont il est véritablement question, mais d'un abattage massif de tous les arbres dans un rayon de 60 mètres de large et sur des kilomètres de long ; seuls quelques chênes étant épargnés.

Au-delà des conséquences désastreuses sur l'écosystème, c'est l'image même de notre parc forestier, auquel sont très attachés les clamartois, et qui fait le charme de notre commune que vous défigurez.

Toute correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex
Tél. : 01 46 62 35 35
e-mail : mairie@clamart.fr
www.clamart.fr

.../...

Depuis 2002, j'interviens régulièrement auprès de votre groupe, EDF, et de l'Etat pour entreprendre les travaux d'enfouissement des lignes à très haute tension, qui longent une partie du bois, mais qui surplombent également un collège, un hôpital public et de nombreuses habitations.

Pour d'évidentes raisons de sécurité sur la santé publique et de préservation de l'environnement, et afin d'éviter que se répètent de tels massacres, je vous demande à nouveau de lancer, dans les meilleurs délais, toutes les études nécessaires à l'enfouissement de ce réseau électrique dangereux et inesthétique.

Je suis parfaitement conscient de l'investissement financier que peut générer cette opération, qui a été estimé, sur la partie Clamart, à 14 millions d'euros. Ce coût important ne peut évidemment pas être supporté par la ville de Clamart. La solution consisterait donc à réaliser un montage financier associant votre société, l'Etat, ainsi que le Conseil général des Hauts-de-Seine, propriétaire du collège des Petits Ponts situé sous les lignes.

Je ne doute pas que votre société, filiale d'EDF, entreprise de service public, saura privilégier les intérêts environnementaux et la santé publique, et prendra toutes ses responsabilités dans ce dossier.

Je réclame donc des explications sur cette opération inacceptable d'abattage d'arbres et souhaite que vous étudiez avec toute l'attention et la légitimité qu'elle mérite ma nouvelle demande d'enfouissement des lignes à très haute tension.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous

Philippe Kaltenbach

Le Maire,
Conseiller régional,

Philippe KALTENBACH